



Programmes de la seconde (Nouveaux textes- rentrée 2010)

publié le 16/11/2010

Option facultative et enseignement d'exploration arts visuels.

Descriptif :

Option facultative et enseignement d'exploration arts visuels.

Sommaire :

- L'enseignement d'exploration "Création et activités artistiques - Arts visuels"
- Option facultative "Cinéma- Audiovisuel"

● L'enseignement d'exploration "Création et activités artistiques - Arts visuels"

Les enseignements d'exploration visent à faire découvrir aux élèves des enseignements caractéristiques des séries qu'ils seront amenés à choisir à l'issue de la classe de seconde générale et technologique, ainsi que les études supérieures auxquelles ces séries peuvent conduire. Leur suivi ne conditionne en rien l'accès à un parcours particulier du cycle terminal.

Au titre de l'enseignement d'exploration "Création et activités artistiques" l'élève choisit un des quatre domaines proposés (Arts visuels- Arts du son - Arts du spectacle - Patrimoine).

Partant des pratiques culturelles, des interrogations et de la curiosité des élèves, celui-ci apporte des repères et des outils de diverses natures permettant à l'élève :

- d'identifier quelques grandes catégories d'activités et de métiers propres au domaine étudié ;
- de poser quelques repères sur l'horizon de la formation supérieure ;
- d'éclairer ses choix d'orientation en cycle terminal.

Partant des motivations, des intérêts, des pratiques et de la curiosité des élèves pour le domaine de l'image, l'enseignement d'exploration "Création et activités artistiques - Arts visuels" propose un parcours au coeur de ces réalités.

Horaire : 54 Heures/année soit 1H30 (semaine sur l'année) ou 3H (semaine sur un semestre)

 [Programme de création et activités artistiques en classe de seconde générale et technologique](#) (PDF de 108.2 ko)
Enseignement d'exploration _ Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010

● Option facultative "Cinéma- Audiovisuel"

L'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel au lycée privilégie la dimension artistique de ces domaines.

L'enseignement repose sur l'articulation entre pratique (réalisation de petites formes), théorie (approche du langage cinématographique et de l'analyse filmique) et culture (fréquentation des oeuvres et initiation à l'histoire du cinéma en lien avec l'histoire des autres arts).

De la seconde à la Terminale, l'enseignement s'articule autour de dominantes annuelles qui forment un ensemble complet, progressif et cohérent : le plan fait l'objet d'une étude approfondie en seconde ; l'enseignement en série littéraire se centre sur l'écriture et la mise en scène en première, sur la mise en scène et le montage en terminale ; l'enseignement en option facultative aborde la représentation du réel et le point de vue en première, la fiction et le

point de vue en terminale.

Horaire : 3 Heures/ semaine sur l'année.

 [Programme d'arts en classe de seconde générale et technologique](#) (PDF de 143.8 ko)
Enseignement facultatif _ Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.